

29 NOV. 2004

A 995

**METATHERM**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 305 000 €**  
**SIEGE SOCIAL : Rue de la Craye - 25150 VERMONDANS**  
**RCS MONTBELIARD B 316 514 769**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 19 DECEMBRE 2003**

L'an deux mille trois, le 19 décembre 2003, à 12 heures,

Le soussigné Monsieur Berend BOLKENSTEIN, représentant de la SAS GROUPE ALPHA-C, Associé Unique de la société METATHERM,

Constate que l'ordre du jour est le suivant :

- Changement de Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants
- Fixation de la nouvelle rémunération du Président à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- Questions diverses.

La société MCH AUDITEURS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 28 novembre 2003 est absente.

Monsieur François CORTINOVIS, Président de la société est présent à l'assemblée et apporte les explications nécessaires sur les points soumis à l'approbation de l'associé unique.

L'associé unique prend connaissance des documents suivants :

- Lettre d'acceptation du Co-commissaires aux comptes titulaire, la société LCRA
- Lettre d'acceptation du Commissaires aux comptes suppléant, la société PRICE WATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES

L'associé unique adopte les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique décide de nommer, pour une période de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clôturé au 31 décembre 2006 :

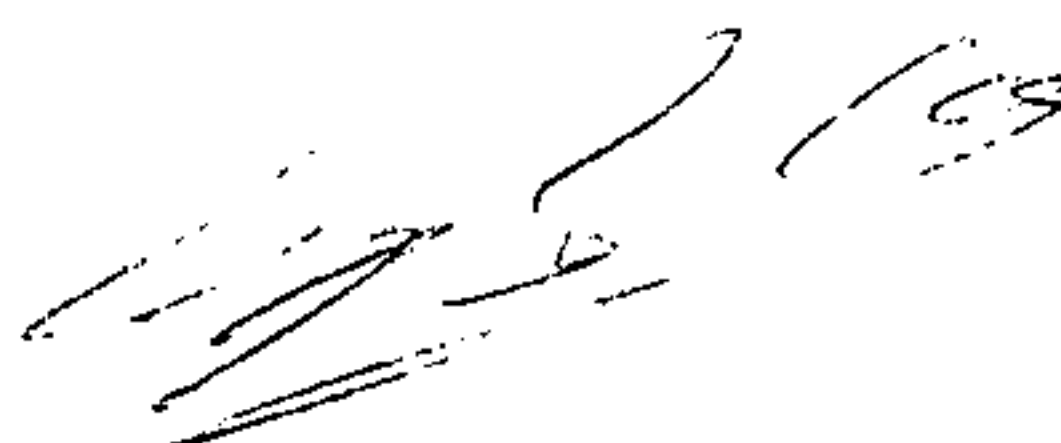
- en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :  
LCRA PRICE WATERHOUSECOOPERS  
Les Blasons du Château  
11 E bd Rembrandt  
BP 57024\*  
21074 DIJON CEDEX
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant :  
PRICE WATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES  
20 rue Garibaldi  
69451 LYON CEDEX 06

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la nouvelle rémunération du président :

Les émoluments de base du Président, Monsieur François CORTINOVIS sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, à la somme brute annuelle de 80 600 € répartis en treize mensualités ; les autres avantages sont inchangés.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associé Unique,  
GROUPE ALPHA-C,  
Représentée par Berend BOLKENSTEIN,